

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 82 du 31 janvier 1945.

n° 82

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 janvier 1945

Numéro JO

n° 1 du 01/01/1945

Date du numéro

1 janvier 1945

### TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 52 du 23 février 1945 est modifiée comme suit : « Le nommé MOUSSA BRAH est engagé en qualité de cuisinier au Gouvernement pour compter du 16 janvier 1945 et au salaire mensuel de 1.100 francs. »